

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2105

présenté par

Mme Blin, M. Hetzel, M. Dubois, Mme Périgault et M. Viry

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et s'assure de la représentation juste de l'ensemble des professionnels de l'ensemble des métiers du secteur agricole parmi les intervenants professionnels. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à permettre aux agriculteurs de transmettre leurs connaissances aux jeunes générations.